



⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

⑯ Date de publication du fascicule du brevet :
29.04.92 Bulletin 92/18

⑮ Int. Cl.⁵ : **A63H 3/00**

⑯ Numéro de dépôt : **88909196.3**

⑯ Date de dépôt : **04.11.88**

⑯ Numéro de dépôt international :
PCT/CH88/00203

⑯ Numéro de publication internationale :
WO 89/04706 01.06.89 Gazette 89/12

⑮ **JOUET.**

⑯ Priorité : **17.11.87 CH 4459/87**

⑯ Documents cités :
US-A- 3 735 758
US-A- 4 057 056
US-A- 4 543 669
US-A- 4 668 201

⑯ Date de publication de la demande :
23.11.89 Bulletin 89/47

⑯ Titulaire : **HOMADI S.A.**
35, rue Pierre-Jolissaint
CH-2610 Saint-Imier (CH)

⑯ Mention de la délivrance du brevet :
29.04.92 Bulletin 92/18

⑯ Inventeur : **HOFER, Marc**
19, rue Beau-Site
CH-2610 Saint-Imier (CH)

⑯ Etats contractants désignés :
AT BE DE FR GB IT LU NL SE

⑯ Mandataire : **Ardin, Pierre et al**
PIERRE ARDIN & CIE 22, rue du Mont-Blanc
CH-1201 Genève (CH)

⑯ Documents cités :
DE-A- 226 596
US-A- 3 034 255

EP 0 342 210 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention se rapporte à un jouet, notamment à un jouet particulièrement destiné à des enfants qui, par suite d'une fracture d'un bras ou d'une jambe, sont contraints à porter un plâtre d'immobilisation du membre fracturé pendant quelques semaines.

On connaît l'effet traumatisant que cette immobilisation a chez l'enfant. Si le plâtre (ou apparenté) a un rôle thérapeutique évident, il comporte également des aspects difficiles à accepter, puisqu'il limite considérablement l'autonomie et demande tout un apprentissage de vie durant plusieurs semaines.

Lorsque l'enfant reçoit un tel appareil thérapeutique, il ne peut concevoir l'utilité et la nécessité d'une telle mesure. Pour lui, il s'agit surtout d'une complication évidente de son existence par privation de mouvements, de capacité à jouer dans un certain contexte et par des nuits perturbées par ce "corps étranger" qui l'accompagne.

L'invention vise à minimiser ces aspects négatifs du plâtre en créant un jouet destiné à rendre ce plâtre plus attractif, sans pour autant nuire de quelque façon que ce soit au rôle thérapeutique de celui-ci.

Par ailleurs, l'invention a également pour but de créer un jouet qui pourra être utilisé par l'enfant même après l'enlèvement du plâtre, de façon que le lien affectif établi entre l'enfant et le jouet pendant l'immobilisation de son membre ne soit pas brusquement interrompu.

Le brevet US 3.034.255 décrit un jouet de forme tubulaire représentant un animal dans lequel un enfant peut enfiler son bras pour faire bouger l'animal ou une partie de celui-ci. Ce jouet n'est pas prévu pour être disposé sur un plâtre médical et ne s'y préterait pas sans autre.

L'invention a pour objet un jouet de forme tubulaire agencé de façon à pouvoir être disposé autour d'un bras ou d'une jambe d'une personne et à y être maintenu, caractérisé en ce qu'il présente au moins deux extrémités comportant des moyens d'accrochage mutuels pour former une enveloppe sensiblement tubulaire lorsque lesdites extrémités sont accrochées l'une à l'autre.

Selon l'invention, il est possible de placer cette enveloppe sur le membre de l'enfant, ou le plâtre qui l'entoure.

Selon un mode d'exécution préféré, le jouet selon l'invention sera en peluche synthétique lavable et non-inflammable et présentera une forme susceptible de stimuler l'affectivité de l'enfant, par exemple la forme d'un animal ou d'une poupée, lorsque qu'il est accroché autour du plâtre immobilisant. L'enfant pourra ainsi librement caresser son jouet, ce qui l'aidera à supporter l'immobilisation de son membre, car il oubliera plus facilement la raison principale de son plâtre.

En plus de l'indéniable effet psychologiquement

thérapeutique du jouet selon l'invention, ce dernier présente des avantages pratiques dans la mesure où il protège le plâtre en évitant qu'il se salisse. Avantageusement, le jouet pourra comprendre une pièce principale, destinée à former ladite enveloppe tubulaire, cette pièce étant prolongée par une portion pouvant être accrochée à ladite pièce principale de façon à envelopper l'extrémité du membre fracturé. Ce mode d'exécution présente l'avantage de former une espèce de moufle autour du plâtre empêchant ainsi l'entrée de poussière dans ce dernier et permettant de maintenir la main ou le pied de l'enfant au chaud.

En outre, on peut envisager d'équiper le jouet d'une pochette, soit intérieure, soit extérieure, soit les deux, pouvant être utilisée pour garder des petits objets, par exemple un billet ou un abonnement de bus, ou encore une pièce d'identité. Selon une autre variante, le jouet pourra porter une petite trousse de crayons et autres objets scolaires de petite taille.

En munissant les extrémités du jouet de moyens d'accrochage adéquats, par exemple des bandes adhésives assez larges du type de celles qui sont disponibles sur le marché sous la marque enregistrée Velcro, ou des lacets, il est clair que le jouet pourra toujours être accroché au bras ou à la jambe de l'enfant, même une fois le plâtre enlevé, et remplir les mêmes buts pratiques susmentionnés. On peut facilement concevoir par exemple l'usage de ces jouets pour protéger les vêtements enfantins des souillures de peintures, collages, modelages et autres activités scolaires du même type.

Selon encore une autre variante, les ouvertures de l'enveloppe tubulaire précitée pourront être munies de moyens de fermeture amovibles, de façon à permettre l'usage du jouet comme un étui. Un tel usage n'est, bien entendu, pas limité aux enfants et on peut parfaitement envisager l'utilité d'un tel étui pour le transport d'une petite pharmacie d'urgence ou d'objets pour l'hygiène dentaire, ou encore d'objets destinés par exemple à la couture.

D'autres avantages et particularités du jouet selon l'invention ressortent des caractéristiques exprimées dans les revendications dépendantes et de la description ci-après, exposant plus en détail et à l'aide de dessins présentés schématiquement et à titre d'exemple, un mode d'exécution et des variantes de l'invention.

La figure 1 est une vue en plan d'un mode d'exécution du jouet selon l'invention.

La figure 2 montre un jouet, du type de celui représenté à la figure 1, appliqué à un bras d'un enfant immobilisé.

La figure 3 est une vue en plan de la face interne d'une variante du jouet selon l'invention.

La figure 1 montre un jouet, de préférence en peluche, dont l'aspect extérieur est celui d'un lapin. Le jouet comprend une pièce principale 1 de forme sensiblement rectangulaire, destinée à former le corps du

lapin. Cette pièce principale comprend essentiellement trois parties, dont deux forment les jambes du lapin, la troisième partie étant logée entre les deux parties susmentionnées et bordée de deux bandes d'accrochage 2, 2', par exemple du type de celles qui sont disponibles sur le marché sous la marque enregistrée Velcro. Sur la face externe de la pièce 1 sont accrochées une tête 3 et une queue 4, fixées au corps du lapin (la pièce 1) par des moyens d'accrochage quelconques. Par exemple, elles pourront être accrochées par des bandes adhésives du type précité prévues sur le corps 1 et sur la face appropriée de la tête 3 et de la queue 4, ou alternativement elles pourront être tout simplement cousues audit corps.

La partie centrale de la pièce 1 présente quatre petits carrés adhésifs 5 destinés à permettre la fixation d'une toile 6 équipée de passants élastiques 7 (ou de petits compartiments) permettant le rangement de crayons, gommes et autres petits matériaux de dessin. Bien entendu, la toile 6 peut être directement cousue sur la pièce 1, ou fixée par d'autres moyens comme par exemple des boutons à pression. En outre, elle pourra être cousue de façon à former en plus une pochette, équipée ou pas d'une fermeture.

L'accrochage mutuel des bandes 2, 2' permet de disposer le lapin autour d'un bras d'un enfant immobilisé dans un plâtre, comme montré à la figure 2. La tête du lapin peut être orientée soit regardant vers l'enfant, soit dans le sens contraire. La pièce principale 1 forme alors une enveloppe sensiblement tubulaire maintenue sur le plâtre par une superposition adéquate des bandes 2 et 2'. Ces dernières pourront être relativement larges, de façon à permettre un certaine variation dans le pourtour interne de l'enveloppe pour pouvoir l'adapter à des plâtres de dimensions différentes et, en particulier, au membre de l'enfant une fois qu'il a été libéré de son plâtre.

Avantageusement, le jouet représenté sera essentiellement en peluche synthétique lavable et non-inflammable, la tête 3 et la queue 4 étant rembourrées pour faire saillie du corps. Il est clair que la pièce principale 1 pourrait être en une seule partie, par exemple parfaitement rectangulaire, les pattes du lapin étant alors fixées à cette pièce de la même façon que la tête 3 et la queue 4, et pouvant également être rembourrées.

On peut envisager d'autres jouets du même type, de formes différentes, comme par exemple en forme de poupée, d'animaux de tout genre, de voiture. Par ailleurs, le jouet pourra être attaché soit à un membre supérieur, soit à un membre inférieur, sa fonction étant essentiellement de permettre à l'enfant une adaptation plus facile à son membre immobilisé.

La figure 3 montre une variante de l'invention, vue par sa face interne. Le jouet en forme de poupée présente une pièce principale 1 sensiblement rectangulaire et bordée de bandes adhésives 2, 2'. Les bras 8, les jambes 9 et la tête 3 de la poupée sont fixés à

la face externe de la pièce 1 comme précédemment décrit et seront préférentiellement rembourrés. Le bord inférieur de la face interne de la pièce 1, opposé à la tête 3 de la poupée, est équipé d'une bande de fermeture 11 qui peut être une bande adhésive du type déjà cité. Cette bande 11 permet de fermer l'ouverture inférieure du jouet lorsqu'on veut l'utiliser comme étui. Alternativement, on peut prévoir d'attacher à cette bande une pièce formant un fond, non représentée à la figure, également en peluche, par exemple, et équipée d'une bande d'accrochage du même type. La face interne de la pièce 1 comporte encore deux pochettes 12, 13, par exemple en toile, destinées au rangement d'objets. Ces pochettes seront normalement cousues à la pièce 1, mais on peut bien entendu prévoir qu'elles soient amovibles.

La pièce principale 1 est prolongée d'une portion 10 équipée d'une bande d'accrochage 14, destinée à être accrochée à une bande du même type prévue sur la face externe de la pièce 1. Lorsque le jouet entoure le plâtre ou le vêtement couvrant, par exemple le bras de l'enfant, les bandes 2 et 2' étant accrochées l'une à l'autre, la portion 10 vient couvrir la main de l'enfant formant une sorte de moufle lorsque la bande 14 est accrochée à la pièce 1.

Ce mode d'exécution du jouet selon l'invention présente les avantages de maintenir la main (ou le pied) de l'enfant au chaud et de protéger le plâtre d'une façon plus efficace. Par ailleurs, on peut concevoir également l'usage avantageux de ce jouet pour remplacer en hiver les gants normalement portés par les enfants. Les pochettes 12 et 13, qui seront normalement vides lorsque le jouet entoure le membre d'un enfant, deviennent très utiles pour transporter par exemple le goûter de l'enfant, une pièce de vêtement, ou d'autres objets, lorsque le jouet est utilisé comme étui.

La poupée pourra également être munie sur sa surface externe d'un accessoire du type de la toile de rangement illustrée à la figure 1. En outre, on peut envisager de fixer la tête 3 de la poupée sur la portion 10. Selon une autre variante, cette tête 3 forme elle-même la portion 10. Dans ce cas, la tête 3 ne serait plus que partiellement rembourrée.

Il est évident que l'invention ne se limite pas aux modes d'exécution illustrés et décrits précédemment. En particulier, la forme des jouets peut être variée à souhait, pour autant que l'aspect du jouet soit attrayant et attractif pour l'enfant.

La peluche synthétique lavable et non-inflammable est particulièrement adaptée comme matière de base pour le jouet, mais il est clair que ce dernier peut être fait en autres tissus, pour autant qu'ils obéissent aux normes de sécurité usuelles pour des jouets. En outre, le jouet pourra être fait en peluche élastique ou comporter une bande élastique.

Bien entendu, les compartiments, soit extérieurs, soit intérieurs, destinés au transport d'objets peuvent

être plus nombreux et disposés différemment que ceux représentés. Ils seront normalement formés à partir de toile résistante ou d'une autre matière se prêtant au but décrit.

Les moyens d'accrochage peuvent être autres que des bandes adhésives du type cité. On pense notamment à l'usage de lacets, la pièce 1 présentant alors des extrémités équipées d'œillets.

Le jouet selon l'invention, bien que particulièrement adapté pour soulager les effets traumatisants qu'un membre immobilisé par un plâtre provoque chez un enfant, est cependant d'une utilité très variée, puisqu'il peut accompagner l'enfant dans bien d'autres circonstances.

Par ailleurs, son usage n'est bien évidemment pas restreint aux enfants, bien des adultes étant des amateurs de peluches, en particulier pour leurs voitures. Il peut ainsi être utilisé comme étui pour transporter par exemple une petite pharmacie d'urgence.

Une autre application particulièrement intéressante du jouet selon l'invention concerne son usage dans les écoles ou jardins d'enfants comme article de protection des vêtements des enfants et des adultes qui s'en occupent. En effet, la forme très simple du jouet et sa matière de base permettent une fabrication très aisée et bon marché. En outre, il sera bien plus facile de laver deux petits jouets, qui en plus n'exigent pas de repassage, qu'un vêtement. Le jouet peut aussi protéger par exemple les blessures de genoux.

Finalement, il est clair que l'enveloppe que le jouet forme lorsque ses extrémités sont accrochées l'une à l'autre peut facilement être remplie par la maman de l'enfant, au cas où ce dernier aimerait en faire une peluche rembourrée ou une poupée de type classique.

Revendications

1. Jouet de forme tubulaire agencé de façon à pouvoir être disposé autour d'un bras ou d'une jambe d'une personne et à y être maintenu, caractérisé en ce qu'il présente au moins deux extrémités comportant des moyens d'accrochage mutuels (2, 2') pour former une enveloppe sensiblement tubulaire lorsque lesdites extrémités sont accrochées l'une à l'autre.

2. Jouet selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est conformé pour présenter l'aspect extérieur d'une poupée ou d'un animal lorsque lesdites extrémités sont accrochées l'une à l'autre.

3. Jouet selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend une pièce principale (1) munie desdites extrémités et présentant une forme sensiblement rectangulaire lorsque ces extrémités ne sont pas accrochées l'une à l'autre, cette pièce principale (1) étant prolongée d'une portion (10) pourvue de moyens d'accrochage à ladite pièce principale (1) de façon à fermer une des ouvertures de ladite enve-

loppe tubulaire pour former une moufle de protection du membre enveloppé par le jouet.

4. Jouet selon les revendications 2 et 3, caractérisé en ce que ladite portion (10) comprend la tête de la poupée ou de l'animal.

5. Jouet selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (11) permettant de fermer au moins une des ouvertures de ladite enveloppe sensiblement tubulaire.

10. 6. Jouet selon la revendication 1 ou 5, caractérisé en ce qu'il présente au moins une face agencée de façon à pouvoir porter des objets.

15. 7. Jouet selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est essentiellement en peluche synthétique lavable et non-inflammable.

8. Jouet selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens d'accrochage sont des bandes adhésives textiles.

Patentansprüche

1. Spielzeug in röhrenartiger Form, das so gestaltet ist, um es um den Arm oder das Bein einer Person herumlegen und darauf halten zu können, dadurch gekennzeichnet, daß es wenigstens zwei mit wechselseitig wirksamen Haftmitteln versehene Extremitäten (2,2') aufweist, um eine im wesentlichen röhrenartige Umhüllung zu bilden, wenn die beiden Extremitäten aufeinander haften.

2. Spielzeug nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß es so gestaltet ist, um dem äußeren Anschein nach eine Puppe oder ein Tier darzustellen, wenn die erwähnten Extremitäten aufeinander haften.

3. Spielzeug nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß es ein mit den erwähnten Extremitäten versehenes Hauptstück (1) aufweist, das eine im wesentlichen rechteckige Form bildet, wenn die Extremitäten nicht aufeinanderhaften, wobei das Hauptstück (1) um ein Teil (10) verlängert ist, das Haftmittel für das Hauptstück (1) in der Weise aufweist, daß es eine der Öffnungen der erwähnten röhrenartigen Umhüllung zu schließen erlaubt, um einen Schutzhandschuh für das vom Spielzeug umhüllte Teil zu bilden.

4. Spielzeug gemäß den Ansprüchen 2 und 3, dadurch gekennzeichnet, daß das erwähnte Teil (10) den Kopf der Puppe oder des Tieres bildet.

5. Spielzeug nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß es Mittel (11) aufweist, um wenigstens eine der Öffnungen der im wesentlichen röhrenartigen Umhüllung zu schließen.

6. Spielzeug nach Anspruch 1 oder 5, dadurch gekennzeichnet, daß es wenigstens eine Fläche aufweist, die so gestaltet ist, daß sie Objekte zu tragen vermag.

7. Spielzeug nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß es aus waschbarem, nicht entflamm-

barem synthetischem Plüscher besteht.

8. Spielzeug nach einem der vorerwähnten Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß als Haftmittel textile Klebebänder dienen.

5

Claims

1. Toy in tubular form arranged so as to be able to be disposed around an arm or leg of a person and be maintained there, characterised in that it has at least two ends incorporating means for mutual hooking on (2, 2') to form a substantially tubular sheath when the said ends are hooked onto each other.

10

2. Toy according to claim 1, characterised in that it is shaped so as to have the external appearance of a doll or animal when the said ends are hooked onto each other.

15

3. Toy according to claim 1 or 2, characterised in that it comprises a main piece (1) provided with the said ends and having a substantially rectangular shape when these ends are not hooked onto each other, this main piece (1) being extended by a portion (10) provided with means of hooking onto the said main piece (1) so as to close off one of the openings of the said tubular sheath to form a protective mitten for the member around which the toy is wrapped.

20

4. Toy according to claims 2 and 3, characterised in that the said portion (10) comprises the head of the doll or animal.

30

5. Toy according to claim 1, characterised in that it comprises means (11) enabling at least one of the openings in the said substantially tubular sheath to be closed off.

25

6. Toy according to claim 1 or 5, characterised in that it has at least one face arranged so as to be able to carry objects.

35

7. Toy according to claim 1, characterised in that it is essentially made from a washable non-flammable synthetic plush.

40

8. Toy according to one of the preceding claims, characterised in that the means of hooking on are adhesive textile strips.

45

50

55

FIG.1

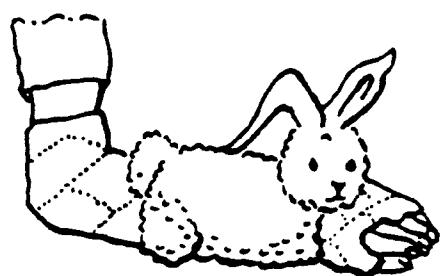
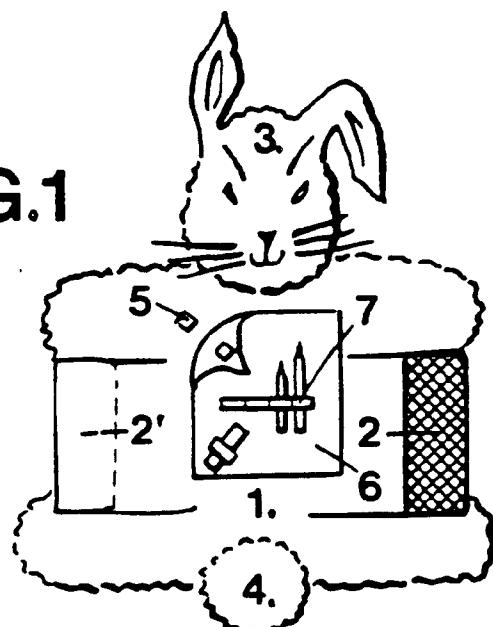


FIG.2

FIG.3

